



**MESURES PARTICULIERES DE PUBLICITE
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

Demande mixte de permis d'urbanisme et de permis d'environnement – classe 1B

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Rue de Stalle, 140-142**

Identité du demandeur : **IMMO TOULOUSE SA c/o Mme LIECKENS**

Avenue Franklin Roosevelt, 65 à 1050 BRUXELLES

Objet de la demande (nature de l'activité principale) : permis d'urbanisme n°16-38909-09 : **démolition d'un bâtiment et la construction d'un hôtel, parking et d'un immeuble multi-fonctionnel** et de permis d'environnement n° 8646 : **garages, emplacements couverts où son garés des véhicules à moteur comptant : b) de 25 à 200 véhicules automobiles ou remorques. (195 emplacements pour voitures)**

Périmètre et zone :

- du plan régional d'affectation du sol (PRAS) : zone de forte mixité et le long d'un espace structurant.

Motif principal de l'enquête :

Permis d'Urbanisme :

- PRAS (art.4.1) : prescriptions particulières : dérogation en ce qui concerne la superficie de plancher de l'ensemble des fonctions autres que le logement, supérieure à 1500 m², dans lesquels les bureaux ne peuvent dépasser 1000 m²
- PRAS (art.4.1) : prescriptions particulières : bureau entre 1000 et 3500 m²
- PRAS (art.4.2) : prescriptions particulières : commerce entre 200 et 1000 m²
- PRAS (art.4.3) : prescriptions particulières : hôtel entre 80 et 150 chambres.
- PRAS (art.4.5.1°) : prescriptions particulières : caractéristiques urbanistiques.
- CoBAT (art.153) : dérogation au RRU en ce qui concerne l'aménagement de la zone de recul, le volume et l'implantation.
- RCU : création d'une HORECA

Permis d'Environnement : Installations de Classe 1B

L'enquête publique se déroule du **3 mai 2010** au **17 mai 2010** inclus.

La réunion de la commission de concertation est fixée au **2 juin 2010** (heure à déterminer), en la salle du Conseil communal sise Place Jean Vander Elst 29 (1^{er} étage).

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale, service de l'Urbanisme, 25 rue Auguste Danse, au rez-de-chaussée :

- du lundi au vendredi : le matin entre 9 et 12 heures
- le mardi entre 17 et 20 heures

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, service de l'Urbanisme à l'adresse ci-dessus le matin entre 9 et 12 heures ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/348.65.82

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins au plus tard le **17 mai 2010** à l'adresse suivante : place Jean Vander Elst 29 à 1180 Bruxelles.
- au besoin oralement, pendant l'enquête, auprès de l'agent désigné à cet effet au service de l'Urbanisme, le mercredi matin.

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut demander par écrit au collège des Bourgmestre et Echevins à être entendue par la commission de concertation.

Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier.

Par ordonnance :

A Uccle, le 3 mai 2010

Le Secrétaire communal,
Frieda THEYS.

L'Echevin de l'Urbanisme,
Marc COOLS.

Le Bourgmestre,
Armand DE DECKER.